



**CONCEVOIR, ORGANISER ET FAIRE  
PROCEDER A L'EVACUATION**

Satisfaction et réussite

FEU4

V2.1

17/10/2024

X %



objectif pédagogique

Connaître les consignes de l'établissement ainsi que le rôle de chacun dans la gestion de l'évacuation. Connaître les missions des équipiers d'évacuation et du coordinateur. Connaître l'ensemble des moyens de secours ainsi que leur fonctionnement. Diriger et manager l'évacuation des personnes. Alerter ou faire alerter les secours et être en mesure de faire un briefing au premier COS se présentant sur site. Assurer la liaison entre les secours et les équipiers d'évacuation.



4H00



intra  
entreprise

Public concerné

Responsable d'établissement ou RQHSE ou RH.  
Groupe de 4 à 12 personnes par session.

Prérequis

Avoir le sens de management ;  
Avoir une connaissance parfaite du site.

Encadrement

Formateur(trice) qualifié(e) (SSIAP1) ou 3 ans  
d'expérience en qualité de formateur incendie.

**Conditions de réalisation**

Partie théorique :

- La connaissance des risques présents dans l'établissement et les moyens de prévention ;
- La conduite à tenir en cas de départ de feu et les effets des fumées ;
- Faciliter l'évacuation des occupants d'un établissement ainsi que l'intervention des secours ;
- Les moyens techniques de l'établissement (désenfumage, SSI, moyens d'extinction, EAS, point de rassemblement, coupure des fluides) ;
- Rôle du guide, du serre-file et du coordinateur ;
- L'organisation interne de l'évacuation et utilisation des plans d'intervention et évacuation ;
- La gestion des personnes PMR/PSH ;
- Communication avec les équipiers d'évacuation (remontées d'informations) ;
- L'alerte des secours extérieurs, leur accueil et le premier briefing de situation.

Partie pratique :

- Visite de l'établissement pour repérage des organes de sécurité et des cheminements d'évacuations ;
- Mises en situations diverses et manipulations des moyens de secours présents dans l'établissements (SSI, équipements d'alarme, moyens d'alerte).



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R.  
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, moyens de secours présents dans l'établissement (SSI, plan d'intervention).



Code du travail Articles : L4141-2, R4227-13, R4227-28, R4227-36, R4227-37, R4227-38, R4227-39  
Arrêté du 25 juin 1980 modifié MS1, MS41, MS46, MS47, MS48, MS51, MS52, MS53, MS61, MS63, MS69, MS70, M31 schema d'organisation global de la sécurité  
Consignes de sécurité incendie de l'établissement



**CONCEVOIR, ORGANISER ET FAIRE  
PROCEDER A L'EVACUATION**

FEU4

V2.1

17/10/2024



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %

**Compétences de la formation**

- Être capable de reconnaître l'alarme incendie ;
  - Être capable de déclencher soi-même l'alarme en cas de danger ;
  - Être capable de faire appliquer les consignes internes de l'établissement en cas d'évacuation ;
  - Être capable de porter les équipements nécessaires pour être identifié sur le point de rassemblement ;
  - Être capable d'ordonner l'évacuation de l'établissement le plus rapidement possible ;
  - Être capable d'organiser l'évacuation d'un établissement ;
  - Être capable d'identifier l'ensemble des équipiers d'évacuation et d'intervention ;
  - Être capable de réceptionner l'ensemble des informations transmises par les équipiers d'évacuation ;
  - Être capable de se repérer facilement sur le plan d'intervention ;
  - Être capable d'informer et faciliter l'action des secours sur place (type d'établissement, risques présents, nombre de personnes évacuées, accès) ;
  - Être capable d'informer les personnes évacuées de la situation et autoriser ou non la possibilité de regagner l'établissement après l'aval des secours.
- Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences en cas de changement d'effectif ou tous les 3 ans

**Organisation et méthodes d'évaluations**

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).



**Documents remis aux  
stagiaires et aux clients**

Livrets aide mémoire stagiaire "L'évacuation"  
Certificat de réalisation individuel  
Copie de la feuille de présence  
Renseignement du registre de sécurité



**coût**

Selon devis ou conditions tarifaires



**accessibilité et handicap**

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)  
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :  
inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr